Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260909-202679-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 9 Juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Septembre 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LE ROUX Sandrine, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, PREAUD Jean-Paul, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : M. LE CORF Henri à M. LE POULICHET Yves-Marie, Mme PERRON Eliane à M. LOHEZIC Mikael, M. JEHANNO Yves à Mme BEGUIN Christelle, M. LACOURT Franck à M. PEDEN Yves, M. CASAGRANDE Donovan à Mme BIHOES Chantal, M. LAUDRIN Joël à Mme HYLKEMA Mirjam, Mme FIEYRE Clémence à M. JEHANNO David.

Absent : PEDEN Yves

Désignation du secrétaire de séance
Mme Géraldine GABEL est désignée comme secrétaire de séance.

Bar du centre : avenants.

Afin de clore les marchés relatifs aux travaux du bar du centre et de solliciter le solde des subventions, il convient de valider les avenants des entreprises KERGOSIEN, lot 2 gros œuvre, et THETIOT, lot 6 menuiserie.
A cet effet, Mme le Maire présente le détail de ces moins-values

- Entreprise KERGOSIEN : pour un montant total de 18 377.05 € avec une moins-value de 21 027.05 € H.T. et des travaux sur la cheminée pour un montant de + 2 650. 00 €
- Entreprise THETIOT : une moins-value de 980 € H.T. avec
  - Tringles rideaux non posées : 190.00 €
  - 2 stores coffre blanc non posés : 790.00 €

Les avenants s'élèvent, globalement, à 19 357.05 € H.T.. Dès lors, elle demande à l'Assemblée de se prononcer.
Concernant les tringles, Mme Mirjam HYLKEMA, Conseillère Municipale, souligne que leur installation aurait pu éviter que le local soit trop chaud.
Mme le Maire précise que ce retrait a été nécessaire avec le remplacement de la baie par une fenêtre avec ouverture sur la voie et en tout état de cause il s'agissait de simples rideaux, comme dans les habitations, avec peu d'impact sur la préservation contre la chaleur.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260909-202679-DE

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme le Maire et à l'unanimité

APPROUVE les avenants tels que présentés ;

AUTORISE Mme le Maire à intervenir à leur signature.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 22 Septembre 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 22 septembre 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance